

QualiPaysage lance QualiJardin : un gage de confiance pour les particuliers, un atout stratégique pour les entreprises du paysage.

En pleine saison des aménagements extérieurs, il est difficile pour les particuliers, au vu d'une offre pléthorique et hétérogène, d'identifier des entreprises du paysage fiables et compétentes.

Pour répondre à cet enjeu, [QualiPaysage](#) lance [QualiJardin](#), une qualification dédiée aux entreprises du paysage intervenant auprès des particuliers pour la création ou l'entretien de jardins. Objectif : apporter une garantie aux clients et valoriser les professionnels engagés dans une démarche de qualité et de préservation du vivant.

QualiJardin : un repère clair pour les particuliers

La qualification QualiJardin garantit la compétence professionnelle, le respect des normes réglementaires, la qualité des réalisations, un engagement en faveur de l'environnement ainsi que la sécurité des chantiers. Elle permet aussi de se prémunir contre certains risques tels que le travail illégal, le recours à du personnel peu qualifié, des mauvaises pratiques... Choisir une entreprise qualifiée QualiJardin, c'est faire le choix d'un savoir-faire reconnu et de prestations encadrées par un référentiel exigeant, avec :

- des devis clairs, précis, transparents pour éviter les mauvaises surprises
- des interventions réalisées avec du matériel professionnel performant et adapté aux spécificités des chantiers
- des collaborateurs compétents, formés en continu aux pratiques du paysage et à la préservation du vivant
- une attention particulière portée à la conception de jardins et d'aménagements durables, respectueux des écosystèmes

Les entreprises qualifiées peuvent proposer une large gamme de prestations :

- Création : massifs, bassins, terrasses, pavages, pergola, arrosage, gazon...
- Entretien : tonte, taille de haies et arbres fruitiers, désherbage, travail du sol, paillage, entretien de massifs, plantations...

Un levier de différenciation pour les entreprises

Portée par QualiPaysage — seul organisme professionnel de qualification et labellisation des entreprises du paysage, habilité par le ministère de l'Agriculture — la qualification QualiJardin constitue un vrai levier de différenciation sur un marché concurrentiel où près de la moitié (49%) du chiffre d'affaires est réalisée auprès des particuliers.

QualiJardin permet aux entreprises de :

- se démarquer commercialement grâce à des garanties solides aptes à rassurer les clients
- valoriser leurs compétences certifiées (du CAP aux écoles d'ingénieurs)
- s'inscrire dans une démarche de progrès continue
- permettre une montée en compétences
- affirmer leur engagement en faveur de l'environnement et de la biodiversité
- professionnaliser le secteur du jardinage et du paysage pour les particuliers

Accessible financièrement (150 € pour une qualification, 200 € pour deux, puis 0,04% du CA HT annuel avec un minimum de 250 €), QualiJardin s'appuie sur un processus simple et rapide, l'entreprise pouvant être qualifiée en quelques semaines. La qualification est attribuée pour 3 ans, après évaluation par un expert métier.

Un nouveau cap pour QualiPaysage

Le lancement de QualiJardin s'inscrit également dans une nouvelle dynamique pour QualiPaysage, marquée par une nouvelle présidence : depuis le 1er avril 2026, **Olivier Dufourt est le nouveau président de QualiPaysage**. Entrepreneur reconnu dans le secteur, dirigeant de l'entreprise CHAZAL, société historique spécialisée dans l'aménagement et l'entretien des espaces verts, il est membre du Bureau de QualiPaysage depuis 2024. Son ambition : renforcer la reconnaissance des savoir-faire, accompagner la montée en compétences des entreprises et fédérer durablement la filière face aux enjeux économiques et environnementaux.

QualiPaysage en bref

Depuis sa création en 1970, QualiPaysage oeuvre à faire progresser les métiers du paysage et à structurer le secteur. Sa mission : accompagner la filière dans une démarche d'amélioration continue, en intégrant davantage les critères écologiques et sociétaux.

Son fonctionnement repose sur deux piliers :

- Une organisation paritaire, rassemblant donneurs d'ordre privés et publics, professionnels du paysage et institutionnels pour une impartialité totale dans les prises de décisions.
- L'attribution de ses qualifications et de ses labels est déléguée par le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire.

Contacts presse : L'agence RUP

Pascale Hayter - 06 83 55 97 91
pascale.hayter@lagencerup.fr

Marlyn Dufetrelle - 06 70 13 16 91
marlyn.dufetrelle@lagencerup.fr